DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

75013 Objet

Location du matériel
" ATUMAT "
d'entretien dés égoûts

DATE DE CONVOCATION

14 février 1975 DATE D'AFFICHAGE

14 février 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 21



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze

le vingt et un février à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Onsieur Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents: MM., de LIPKOWSKI, TETARD STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. COLLE, BARDE, NAULIN, DOIREAU, DELAIR, LACHAUD, BROTREAU, BOUCHET, Mme FAVIERE, Dr. DOMECQ, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. LARGETEAU par M. TÉTARD

M. MONTRON par M. BUCHET

Maître TAP par M. COLLE

Absents: MM. M. RIVIERE ,M. BERLAND, M. BOUTET ,M. BARRIERE,

M. PAPEAU

M M. DELAIR

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur indique qu'il nous arrive d'intervenir pour le compte des Communes autres que ROYAN pour l'entretien des égoûts dans les temps libres du matériel et de son personnel de conduite. Ce matériel intervient même quelquefois à la demande de particuliers. Il estime que la VILLE doit être rémunérée pour les services rendus.

La Commission des Finances propose les tarifs suivants:

-par jour 600 FR - par demi-journée 350 FR

y compris les frais de déplacement .

Pour les petites interventions demandées par les particuliers 100 F par déplacement .

LE CONSEIL MUNICIPAL

oul l'exposé du Rapporteur,

VU la proposition de la Commission des Finances en date du 30 décembre 1974.

DECIDE :

- d'appliquer les tarifs désignés ci-dessus pour la location du matériel "ATUMAT ", à compter du ler mars 1975
- d'imputer les recouvrements en Recettes CHAPITRE 937- ART. 73 393 "Recouvrements de frais pour travaux et services extérieurs "

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire Le Premier Adjoint,

Guy TETARD